

TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT / ZAC DU CENTRE AUX MARES NOIRES A L'HERMITAGE

VENTE DE DROITS A CONSTRUIRE

La société TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT informe le public qu'elle vend des droits à construire sur le macro-îlot 21-22-23 situé rues de la Poste et de la Gare, compris dans le périmètre de la ZAC du Centre aux Mares Noires à L'Hermitage, opération menée dans le cadre d'une concession d'aménagement.

1 – RETRAIT DU DOSSIER

Un dossier technique pourra être retiré à partir du 16 juillet 2019 au siège de TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT auprès de Madame Elodie Chapin (☎ : 02.99.35.21.04 ou elodie.chapin@territoires-rennes.fr) ; Madame MAZURAS se tenant à la disposition de chacun des candidats pour leur apporter toute précision nécessaire.

2 – DESCRIPTION DU PROGRAMME

Lot unique de 4 565 m² d'emprise foncière, pour 6 530 m² de surface habitable et pour 100 logements, composé de:

- 46 logements collectifs en accession libre ;
- 19 logements collectifs en accession sociale ;
- 9 logements intermédiaires en accession sociale ;
- 26 logements collectifs en locatif social.

3 – CHARGES FONCIERES

Les charges foncières minimum admissibles sont fixées à 285 € HT/m² SHAB pour le logement en accession libre.

Par ailleurs, les charges foncières fixes sont les suivantes :

- 315 € HT/m² SHAB pour les logements collectifs en accession sociale
- 315 € HT/m² SHAB pour les logements collectifs en locatif social

4 – CRITERES D'ATTRIBUTION

(non classés par ordre d'importance) :

- Le respect du programme préconisé
- La qualité des ambitions et innovations proposées
- Note d'intention sur le logement
- La charge foncière proposée : rapport entre prix de sortie et niveau de charge foncière pour tous les produits
- Rapport entre prix de sortie, coûts de construction, prestations et marché
- Le calendrier de mise en œuvre et de commercialisation
- Garanties professionnelles et financières des candidats
- La liste des architectes proposés à concourir

5 – DOSSIER A REMETTRE

- Une note de motivation
- Une note de présentation de l'équipe
- La fiche programmatique fournie par TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT remplie et signée
- Une offre de charge foncière
- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération
- Une liste de trois architectes pressentis pour assurer la maîtrise d'œuvre du lot

6 – REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers devront être remis à Territoires & Développement pour le **18 septembre 2019, à 16H** au plus tard.